



ARRÊTÉ

**Arrêté DCC/BRGE
modifiant l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2023 portant nomination
des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes de l'arrondissement de La Rochelle**

Le préfet de la Charente-Maritime
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'instruction ministérielle INTA1830120J modifiée du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 09 novembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de La Rochelle ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Considérant qu'il convient de modifier les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales des communes de Croix-Chapeau, La Jarrie, Marsilly, Saint-Cyr-du-Doret, Yves et Saint-Xandre ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales des communes de Croix-Chapeau, La Jarrie, Marsilly, Saint-Cyr-du-Doret, Yves et Saint-Xandre sont modifiés conformément aux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 2 : Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant sa notification.

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif adressé à l'auteur de la décision.

Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être contestée auprès du tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification.

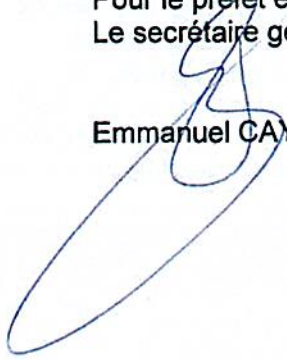
Une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être contestée dans le délai de deux mois qui suit son intervention, auprès du tribunal administratif de Poitiers, au 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86 020 POITIERS CEDEX ou en ligne sur l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>).

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime, les maires de Croix-Chapeau, La Jarrie, Marsilly, Saint-Cyr-du-Doret, Yves et Saint-Xandre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime.

La Rochelle, le **19 MARS 2024**

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Emmanuel CAYRON



Annexe à l'arrêté préfectoral

Composition des commissions de contrôles des communes de moins de 1 000 habitants
et des communes de 1000 habitants et plus composées selon l'article L. 19 VII du code électoral :

ARRONDISSEMENT DE LA ROCHELLE				
	Nom de la commune	Nom du conseiller municipal	Nom du délégué désigné par le préfet	Nom du délégué désigné par la présidente du tribunal judiciaire
1	Croix-Chapeau	M. Bastien GIOCANTI <u>Suppléante</u> : Mme Sonia COLLOT	M. James PIRON <u>Suppléante</u> : Mme Jocelyne TROCME	Mme Simone PAUL <u>Suppléant</u> : M. Jean-Michel DOUET
3	La Jarrie	M. Frédéric MENIGOZ <u>Suppléante</u> : Céline JOLY	M. Jean-Pierre MORIN <u>Suppléante</u> : Mme Brigitte METAIS	M. Christian AUDRY <u>Suppléante</u> : Mme Magali GERMAIN
4	Marsilly	M. Joseph GARCIA <u>Suppléant</u> : M. Daniel MAHE <u>Suppléante</u> : Mme Monique BARRIERE	Mme Christelle LOEGEL	M. Jean-Pierre MARCHAND <u>Suppléante</u> : Mme Marie-Pierre POIRIER
5	Saint-Cyr-du-Doret	Mme Aurélie PRUNIER <u>Suppléante</u> : Mme Aurore CASTELLIER	M. Dominique SEBRAND <u>Suppléant</u> : M. Jacky BOUCHET	Mme Gisèle DUBREUIL <u>Suppléant</u> : M. Gérard LORIT
6	Yves	M. Jean-Patrice MANDIN <u>Suppléant</u> : M. Gilles MICHAUD	M. Daniel DHELLEMME <u>Suppléant</u> : M. Patrice FRAUD	Mme Marie-Claude GARROT <u>Suppléant</u> : M. Vincent LEFAY

A La Rochelle, le **19 MARS 2024**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Emmanuel CAYRON

Annexe à l'arrêté préfectoral

Composition des commissions de contrôles des communes de 1 000 habitants et plus :

ARRONDISSEMENT DE LA ROCHELLE				
	Nom de la commune	Noms des conseillers municipaux issus de la première liste	Noms des conseillers municipaux issus de la deuxième liste	Noms des conseillers municipaux issus de la troisième liste
1	Saint-Xandre	M. Paul CHAVANON Mme Christelle QUEAU Mme Murielle RABAR <u>Suppléants :</u> M. Patrick BARRERE Mme Claudie LARDY Mme France PATEROUR	Mme Marie-Christine VINCENTEAU <u>Suppléante :</u> Mme Bénédicte MULLIER	M. Bernard BORDELAIS <u>Suppléant :</u> M. Fabrice BREMAND

A La Rochelle, le **19 MARS 2024**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Emmanuel CAYRON